

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 29 août 2017, de 19 h 30 à 20 h 56, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Carmen Nicole
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Sont absentes :

Mesdames Édith Dubé
Martine Duquet

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-17-08-29-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance extraordinaire du **mardi 29 août 2017 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 JUIN 2017**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Présentation du rapport annuel 2016-2017 du protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille
 - 5.2- Nomination d'un commissaire à l'éthique
 - 5.3- Nomination d'un protecteur de l'élève substitut pour l'année scolaire 2017-2018
 - 5.4- Nomination aux divers comités du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018
 - 5.5- Nomination d'un(e) représentant(e) de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à la Table de développement social de la MRC de L'Islet
 - 5.6- Rémunération des commissaires – Décret 702-2017
 - 5.7- Représentation aux conseils d'établissement 2017-2018
 - 5.8- Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre la Commission scolaire de la Côte-du-sud et la Municipalité de Saint-Damien
 - 5.9- Entente portant sur les conditions d'utilisation des différents locaux (salle de spectacle, salle académique, locaux administratifs, etc.) entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, la Municipalité de Saint-Damien et la Maison de la Culture de Bellechasse
 - 5.10- Mandat de coordination des activités du projet École en réseau (ÉER) 2017-2018 - 2018-2019
 - 5.11- Amendement aux devis de transport scolaire – Signature des ententes et contrats pour l'année scolaire 2017-2018
 - 5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture (2018) au Collège de St-Damien
 - 5.13- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) (100%)
 - 5.14- Rapport du protecteur de l'élève : plainte 2017-2018-001
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
 - 6.5- Comité de développement jeunesse
- 7.- INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre du Ministre – Agrandissement à l'école de la Marelle et à l'école secondaire de Saint-Charles
 - 7.2- Lettre du cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Accusé réception
 - 7.3- Lettre du Ministre – Programme *Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358)*
 - 7.4- Clientèle scolaire 2017-2018 – Comparatif
 - 7.5- Nomination d'un(e) responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC)
- 8.- RÉGIE INTERNE**
- 9. SUJETS DIVERS**

- 10.- DOCUMENTATION
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-17-08-29-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Présentation du rapport annuel 2016-2017 du protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille**

Le protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille, présente aux membres du conseil son rapport annuel 2016-2017.

5.2- **Nomination d'un commissaire à l'éthique**

Ce point est reporté.

5.3- **Nomination d'un protecteur de l'élève substitut pour l'année scolaire 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'il convient de nommer un protecteur de l'élève substitut;

ATTENDU les démarches réalisées par le directeur général.

CC-17-08-29-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud retiennent les services de madame Linda Larouche comme substitut au protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2017-2018;

QUE le directeur général, M. André Chamard, soit mandaté pour procéder à la négociation des conditions de travail applicables au poste de protecteur de l'élève substitut.

Adopté.-

5.4- Nomination aux divers comités du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, de par son mode de fonctionnement, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'est dotée d'un certain nombre de comités de travail;

ATTENDU QU'une représentation politique doit être assurée à ces comités;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de favoriser l'implication des commissaires dans le processus décisionnel;

CC-17-08-29-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Marie-Christine Bigot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour l'année scolaire 2017-2018, à la nomination des commissaires aux divers comités, selon ce qui suit :

DÉLÉGATION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Mandataire	<i>THERRIEN, Bernard</i>
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>THERRIEN, Bernard</i>
Délégué 1	<i>TREMBLAY, Lise</i>
Délégué 2	<i>CÔTÉ, Nathalie</i>
Substitut 1	<i>CARON, Normand</i>
Substitut 2	<i>BLOUIN, Sylvie</i>
Substitut 3	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
Substitut 4	<i>GRAVEL, Yvan</i>
COMITÉ DE VÉRIFICATION (8 PERSONNES)	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>THERRIEN, Bernard</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Directrice du Service des ressources financières	<i>MÉNARD, Annie</i>
2 commissaires	<i>CÔTÉ, Nathalie</i>
	<i>TALBOT, Johanne</i>
2 commissaires-parents	<i>DUBÉ, Édith</i>
	<i>GAUTHIER, Éric</i>
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (5 PERSONNES)	
2017-2018	
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Directeur du Service des ressources humaines	<i>CÔTÉ, Pierre</i>
3 commissaires	<i>PELLETIER, Germain</i>
	<i>TREMBLAY, Lise</i>
	<i>ROBITAILLE, Mario</i>

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (6 PERSONNES)	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
4 commissaires	<i>BLOUIN, Sylvie</i>
	<i>CARON, Denise</i>
	<i>GRAVEL, Yvan</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
Substitut	<i>TALBOT, Johanne</i>
COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION ET ÉVALUATION DU DÉPLIANT DE LA RENTRÉE (6 PERSONNES)	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Agent de communication	<i>L'ARRIVÉE-LAVOIE, Isabelle</i>
2 commissaires	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>TERRIEN, Bernard</i>
1 commissaire-parent	<i>DUBÉ, Édith</i>
COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION	
2017-2018	
Secrétaire générale	<i>ISABELLE, Caroline</i>
5 commissaires (dont 1 par MRC)	<i>CARON, Normand</i>
	<i>CÔTÉ, Nathalie</i>
	<i>GAGNON, Jovany</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>TERRIEN, Bernard</i>
COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Vice-président	<i>TERRIEN, Bernard</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>TALBOT, Johanne</i>
	<i>TREMBLAY, Lise</i>
COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT	
2017-2018	
2 commissaires	<i>PELLETIER, Germain</i>
	<i>TERRIEN, Bernard</i>
Substitut	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
COMITÉ DE LA SOIRÉE DE LA RECONNAISSANCE ET COMITÉ DE LA SOIRÉE DU REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES	
2017-2018	
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
Agente de communication	<i>L'ARRIVÉE-LAVOIE, Isabelle</i>
6 commissaires	<i>BLOUIN, Sylvie</i>
	<i>CARON, Denise</i>
	<i>NICOLE, Carmen</i>
	<i>ROBITAILLE, Mario</i>
	<i>TERRIEN, Bernard</i>
	<i>TREMBLAY, Lise</i>

TABLE ÉDUCATION CHAUDIÈRE-APPALACHES	
2017-2018	
Président	<i>GRENIER, Alain</i>
Directeur général	<i>CHAMARD, André</i>
COMITÉ DE RÉÉVALUATION POUR LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	
2017-2018	
Direction du Service des ressources humaines	<i>CÔTÉ, Pierre</i>
	<i>CARON, Normand</i>
	<i>GAGNON, Jovany</i>

Adopté.-

5.5- Nomination d'un(e) représentant(e) de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à la Table de développement social de la MRC de L'Islet

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la lettre de la MRC de L'Islet datée du 26 juin 2017 et annonçant la mise en place de la Table de développement social;

ATTENDU QUE le mandat de la Table de développement social de la MRC de L'Islet rejoint une facette importante de la mission de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à titre de partenaire de la MRC de L'Islet, souhaite participer à la Table de développement social.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Nathalie Côté, commissaire, soit nommée à titre de représentante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à la Table de développement social de la MRC de L'Islet.

QUE le président, M. Alain Grenier, adresse une lettre à M. Patrick Hamelin, directeur général de la MRC de L'Islet, l'informant de la nomination de madame Nathalie Côté.

Adopté.-

5.6- Rémunération des commissaires – Décret 702-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit «... que le montant maximum de la rémunération qui peut être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire est déterminé par le gouvernement, lequel peut également déterminer la fraction de la rémunération qui leur est versée à titre de dédommagement d'une partie de leurs dépenses »;

ATTENDU le décret du gouvernement du Québec portant le numéro 702-2017 en date du 4 juillet 2017, « Concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire... »;

ATTENDU QUE les circonscriptions électorales situées à plus de 75 kilomètres du siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sont déterminées à partir du lieu de résidence des commissaires.

CC-17-08-29-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE, la rémunération des commissaires soit ajustée rétroactivement au 1^{er} juillet 2017 pour s'établir comme suit :

Salaire annuel	
Président	23 005,88 \$
Vice-président	11 731,88 \$
Commissaire	6 731,88 \$
Commissaire (+ de 75 kilomètres)	8 865,88 \$

Adopté.-

5.7- **Représentation aux conseils d'établissement 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 43 et 103 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précisent que :

Art. 43 La commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Art. 103 La commission scolaire doit déterminer, après consultation de chaque groupe, le nombre de ses représentants au conseil d'établissement.

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres des diverses catégories de personnel, des parents et autres membres de chacun des établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-17-08-29-07

QUE le nombre de représentants de chaque catégorie de personnel, de parents et autres membres au conseil d'établissement des écoles et des centres soit celui indiqué au document « *Représentation au conseil d'établissement – Consultation pour l'année scolaire 2017-2018* »;

QUE ce document fasse partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long.

Adopté.-

5.8- **Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Damien**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le protocole d'entente concernant l'utilisation des gymnases, de la piscine et autres locaux des établissements scolaires de Saint-Damien n'était plus en vigueur;

ATTENDU QUE la commission scolaire et les directions d'établissements concernés souhaitaient mettre à jour l'entente selon les principes du projet d'entente-cadre adopté par le conseil des commissaires (résolution CC-16-03-29-05);

ATTENDU QUE la commission scolaire et la Municipalité de Saint-Damien souhaitent maintenir leur collaboration.

CC-17-08-29-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires autorise l'entente prévue au document « Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Damien »;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général de la commission scolaire, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer cette entente.

Adopté.-

5.9- Entente portant sur les conditions d'utilisation des différents locaux (salle de spectacle, salle académique, locaux administratifs, etc.) entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, la Municipalité de Saint-Damien et la Maison de la Culture de Bellechasse

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le protocole d'entente concernant l'utilisation et la gestion des espaces du collège de Saint-Damien par la Maison de la Culture était échu;

ATTENDU QUE la commission scolaire et la direction d'établissement concerné souhaitaient mettre à jour l'entente selon les principes du projet d'entente-cadre adopté par le conseil des commissaires (résolution CC-16-03-29-05);

ATTENDU QUE la commission scolaire et la Municipalité de Saint-Damien et la Maison de la Culture souhaitent maintenir leur collaboration :

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-17-08-29-09

QUE le conseil des commissaires autorise l'entente prévue au document « Entente portant sur les conditions d'utilisation des différents locaux (salle de spectacle, salle académique, locaux administratifs, etc.) entre La Commission scolaire de la Côte-du-Sud et La Municipalité de Saint-Damien et La Maison de la culture de Bellechasse »;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général de la commission scolaire, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer cette entente.

Adopté.-

5.10- Mandat de coordination des activités du projet École en réseau (ÉER) 2017-2018 – 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet *École en réseau* mis en œuvre dès 2001 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de répondre aux besoins des petites écoles rurales;

ATTENDU QUE le Ministère a choisi de ne pas reconduire l'entente avec le *Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CÉFRIO)*;

ATTENDU la valeur ajoutée du projet *École en réseau* pour les écoles engagées dans la démarche, notamment pour les écoles plus petites;

ATTENDU l'engagement de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au sein du projet *École en réseau* au fil des années;

ATTENDU la volonté du Ministère d'accorder la gestion du mandat de coordination des activités du projet *École en réseau* à l'intérieur du réseau des commissions scolaires pour les deux prochaines années;

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à assumer cette responsabilité au nom du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soutient financièrement le projet *École en réseau* de manière à ce que ce soit à coût nul pour la commission scolaire mandatée.

CC-17-08-29-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud prenne en charge le mandat de coordination des activités du projet *École en réseau (ÉER)* pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019;

QUE le directeur général, M. André Chamard, soit désigné pour représenter la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour l'exécution de ce mandat.

Adopté.-

5.11- Amendement aux devis de transport scolaire – Signature des ententes et contrats pour l'année scolaire 2017-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'année scolaire 2017-2018 fait l'objet du renouvellement des contrats en transport scolaire;

ATTENDU l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant qu'une commission scolaire peut, avec l'autorisation du Ministère, organiser le transport de tous ou partie de ses élèves;

ATTENDU QUE le devis préparé par le Service du transport scolaire fait partie intégrante de ces contrats;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport scolaire;

ATTENDU les fonctions et pouvoirs de la commission scolaire reliés au transport des élèves;

CC-17-08-29-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte la recommandation du comité consultatif du transport ainsi que l'entente intervenue entre les entreprises en transport scolaire et le Service du transport quant au renouvellement des contrats en transport scolaire pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022;

QU'au cours de cette même période, les ententes et contrats de nature annuelle (berlines et minibus) ajoutés ou révisés par le Service du transport, soient signés par les personnes autorisées;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte le renouvellement des contrats en transport scolaire (voir liste ci-jointe) au montant de 8 375 546 \$ [incluant la récupération des taxes] pour l'année scolaire 2017-2018, ces contrats étant ajustés pour les années subséquentes;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer ces ententes et ces contrats de transport scolaire;

QUE la résolution n° CC-17-06-27-06 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture (2018) au Collège de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 8 août 2017 pour le projet de réfection de la toiture (2018) du Collège de Saint-Damien;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50624 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018;

ATTENDU QUE la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* stipule que toute adjudication de contrat de plus de 100 000 \$ doit être adoptée par le conseil des commissaires;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 25 août 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Select toiture inc.	468 450,00 \$	1
Toiture quatre saisons inc.	473 000,00 \$	2
Toiture Jules Chabot inc.	482 700,00 \$	3

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Atelier D, Architecture & Design Laflamme, recommandant l'octroi du contrat à Select Toiture inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 468 450 \$ (avant taxes).

CC-17-08-29-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection de la toiture (2018) au Collège de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Select Toiture inc. pour un montant de 468 450 \$ (avant taxes). Le tout également sous réserve de la disponibilité financière de l'Oasis de Saint-Damien, copropriétaire du Collège de Saint-Damien;

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.13- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) (100 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'affectation de Mme Caroline Rouleau à la direction des écoles primaires Aubert-de-Gaspé et Jeanne-De Chantal pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU la demande de congé sans traitement de madame Caroline Rouleau pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de direction à l'école primaire Aubert-De Gaspé et à l'école primaire Jeanne-De Chantal est devenu temporairement vacant;

ATTENDU QUE madame Brigitte Messervier fait partie de la banque de relève à la direction d'établissement;

CC-17-08-29-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination temporaire de madame Brigitte Messervier au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) (100 %) [strate 7] du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Adopté.-

5.14- Rapport du protecteur de l'élève : plainte 2017-2018-001

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la plainte 2017-2018-001 déposée au protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille, le 10 août 2017;

ATTENDU le rapport d'analyse transmis aux membres du conseil des commissaires le 29 août 2017;

ATTENDU les délibérations relatives au rapport d'analyse du protecteur de l'élève concernant le respect des droits de l'élève et les obligations de la commission scolaire.

CC-17-08-29-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires acceptent la conclusion formulée par le protecteur de l'élève à l'effet que les droits de l'élève et des plaignants ont été respectés au regard des services offerts par la commission scolaire et, qu'en conséquence, la plainte 2017-2018-001 soit considérée non fondée;

QUE cette résolution soit transmise aux plaignants, aux parties mises en cause, au protecteur de l'élève ainsi qu'au responsable de l'examen des plaintes.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Aucun sujet à ce point.

6.2- Comité consultatif du transport

Aucun sujet à ce point.

6.3- Comité EHDA

Aucun sujet à ce point.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Aucun sujet à ce point.

6.5- Comité de développement jeunesse

Aucun sujet à ce point.

7.- INFORMATIONS

7.1- Lettre du Ministre – Agrandissement à l'école de la Marelle et à l'école secondaire de Saint-Charles

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre annonçant une aide financière pour les projets d'agrandissement à l'école primaire de la Marelle et à l'école secondaire de Saint-Charles.

7.2- **Lettre du cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisirs et du Sport – Accusé réception**

Le président, M. Alain Grenier, l'accusé réception du cabinet du Ministre en suivi à notre demande de rencontre portant sur le dossier de l'établissement d'accueil Le « Programme Portage inc. ».

7.3- **Lettre du Ministre – Programme Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358)**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Ministre autorisant la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à offrir le programme d'études révisé *Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358)*.

7.4- **Clientèle scolaire 2017-2018 - Comparatif**

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente les tableaux de clientèle 2017-2018 ainsi qu'un tableau comparatif 2016-2017 / 2017-2018.

7.5- **Nomination d'un(e) responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC)**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre informant le Conseil du trésor que Mme Annie Ménard a été désignée responsables de l'observation des règles contractuelles pour la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

8. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)


Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-17-08-29-15

II EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 20 h 56.


Alain Grenier, président


Caroline Isabelle, secrétaire générale